

Les ordres réunis de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem

En 1607, Henri IV, soucieux d'assurer le pouvoir à sa dynastie par la sauvegarde de la paix civile, créa l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel, dont il voulait « faire un vivier de bons serviteurs, et tout particulièrement de soldats courageux ». Pour atteindre au mieux ses objectifs « sans bourse délier », il imagina d'unir à sa création l'ordre de Saint-Lazare de Jérusalem, ancien hospitalier voué au service des lépreux, aboli par le pape mais encore riche en biens fonciers. Ainsi, le 31 octobre 1608, fut établie par brevet royal la réunion des ordres de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem.

1608-1693 : de la famille de Nerestang au marquis de Louvois



Les Ordres étaient placés sous l'autorité d'un grand maître nommé par le roi et confirmé, pour Notre-Dame du Mont-Carmel, par le pape. Le grand maître nommait lui-même les chevaliers choisis parmi les nobles français catholiques âgés de seize ans révolus et pouvant se prévaloir de quatre quartiers de noblesse.

L'insigne des Ordres réunis témoignait de leur lien : une croix d'or à huit rais anglée de fleurs de lis, émaillée d'amarante à l'avant avec l'image de la Vierge (la couleur tannée amarante est l'une des couleurs associées à la Vierge), et au revers de sinople (le vert héraldique, faisant référence au rameau d'olivier apporté par la colombe à Noé) avec l'image de Saint Lazare. Cette croix, d'abord suspendue au col à un ruban amarante porté sur l'habit quotidien orné d'une plaque brodée au dessin de la Vierge, se porta ensuite en écharpe.

Entre 1608 et 1673, la grande maîtrise fut confiée à la famille de Nerestang qui se signala, entre autres, par la constitution d'une flotte de guerre. La fortune des Ordres à la vocation hospitalière et militaire crût particulièrement sous le règne de Louis XIV. Les Ordres assurèrent la gestion des léproseries, des hôpitaux et des maisons-Dieu du royaume de 1664 à 1693 et, en 1673, le roi leur donna comme grand maître François-Michel Le Tellier marquis de Louvois (1641-1691), secrétaire d'Etat à la guerre. Ce soldat énergique s'attacha à récompenser les militaires et à soulager les souffrances des blessés, estropiés au combat et retraités sans fortune.



1693-1772 : du marquis de Dangeau aux fils de France

Les jours des Ordres en tant que distinction exclusivement militaire étaient cependant comptés. Louis XIV nourrit tôt le projet de créer une institution destinée à récompenser les officiers en fonction de leur courage et non de leur naissance. Comme Louvois s'opposait à cette idée, il patienta. Mais deux ans après la mort de son serviteur, en avril 1693, il créa l'ordre de Saint-Louis, premier ordre de mérite de l'histoire, qu'il dota pour partie de biens enlevés aux Ordres réunis. Ces derniers passèrent donc au second plan, tandis que le roi les transformait en récompense de cour, comme en témoigne le choix du successeur de Louvois, Philippe de Courcillon, marquis de Dangeau.

Nommé grand maître le 29 décembre 1693, le marquis n'eut de cesse d'augmenter le lustre des Ordres pour les conformer aux vœux royaux. Le 18 décembre 1695, il prêta serment à son souverain en la chapelle de Versailles lors d'une cérémonie aux fastes inusités jusqu'alors, dont l'une des pièces maîtresses était son manteau de grand maître confectionné pour l'occasion. Ce magnifique manteau d'étoffe rouge et vert, semé de fleurs de lis, de chiffres et de trophées, était brodé sur le pourtour d'un collier formé des monogrammes SL et MM, de fleurs de lis, de croix de chevaliers et de trophées, tous motifs reliés par une série de perles.

Après la mort du marquis de Dangeau, la grande maîtrise fut confiée aux Orléans. Elle échut aux fils de France sous le règne de Louis XV. Le duc de Berry, futur Louis XVI, fut nommé grand maître en 1757. Le comte de Provence, futur Louis XVIII, lui succéda en 1772.



La décision de Louis XV entraîna une série de réformes destinées à préserver le prestige des Ordres. Par le règlement du 15 juin 1757, le nombre des chevaliers fut fixé à cent nobles de quatre degrés de noblesse paternelle, catholiques et âgés de trente ans accomplis, plutôt choisis parmi les diplomates, les gens occupant des emplois de confiance et les serviteurs de Sa Majesté opérant dans l'intérieur du royaume. Le port de la croix au col attachée à un ruban amarante fut préféré au port en écharpe. Un privilège fut accordé aux élèves de l'Ecole Royale militaire : jusqu'à leurs trente ans révolus, les gentilshommes de l'Ecole qui pouvaient satisfaire aux preuves de noblesse portaient la « petite croix desdits ordres, attachée à la boutonnière avec un ruban de la couleur de celui desdits ordres ». Et pour porter la plaque et le cordon, ils devaient attendre la permission du grand maître.



1772-1789 : le comte de Provence

Devenu grand maître, le comte de Provence s'occupa activement des Ordres réunis. Décidé à utiliser tous les moyens en sa possession pour sortir de sa condition de cadet royal condamné au désœuvrement, il résolut d'en faire une institution élitiste, susceptible d'attirer auprès de lui les grands de la Cour en la conférant un lustre proche de celui de l'ordre du Saint-Esprit.

Par le règlement du 31 décembre 1778, il décida que seuls des nobles pouvant justifier de huit degrés de noblesse paternelle sans anoblissement connu (l'ordre du Saint-Esprit n'en exigeait que quatre), qui avaient servi le roi au moins en qualité de capitaine en second de ses troupes, ou d'enseigne de vaisseau, ou diplomate, ou ecclésiastique, pourraient entrer dans l'Ordre. Par ailleurs, il divisa les chevaliers en deux classes en fonction des grades militaires, les ecclésiastiques faisant toujours partie de la première.



L'insigne des Ordres réunis

Il procéda également à la modification des insignes. Par le règlement du 18 avril 1774, il somma les croix d'une couronne royale. Par celui du 31 décembre 1778, il décida : « La marque de nosdits ordres sera à l'avenir une croix d'or émaillée [...] ornée de la devise que nous adoptons, Atavis et armis, inscrite en lettres d'or autour de l'effigie de Saint-Lazare, et suspendue au cou à un ruban vert, ancienne couleur de cet Ordre [...]. La [plaque] sera, pour les chevaliers de la première classe, une croix brodée sur le côté gauche de l'habit, en pailillons d'or vert, entourée de paillettes d'or surmontée au milieu d'une croix d'argent, avec le chiffre de Saint-Lazare en or sur la branche du haut, et celui de la Sainte Vierge sur la branche d'en bas, et au milieu, cette légende en lettres d'or, Atavis et armis ; et pour les chevaliers de la 2^e classe, la croix verte, telle qu'ils la portent à présent, au milieu de laquelle sera placée la même croix d'argent, ornée des mêmes chiffres et de la même devise. »



L'École royale militaire et l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel

Il compléta ces dispositions en réservant l'accès de l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel aux élèves de l'École Royale militaire par le règlement du **21 janvier 1779** : chaque année, trois élèves devaient être choisis par le grand maître pour entrer dans l'Ordre. Quand un élève chevalier de Notre-Dame du Mont-Carmel s'était distingué sur le champ de bataille par une action d'éclat, il était admis dans l'ordre de Saint-Lazare. Il régla ainsi la forme de la croix de Notre-Dame du Mont-Carmel : « La marque de cet ordre consistera dans la petite croix, pareille pour la forme et la grandeur, à celle qui a été d'usage jusqu'à présent : sur un côté, sera placée l'effigie de la Sainte Vierge, et un trophée orné de trois fleurs de lys ; de l'autre côté, cette croix sera suspendue à la boutonnière de l'habit par un ruban cramoisi. »



Le collier

Entre temps, le 10 janvier 1779, il décida d'adopter un **collier** fourni aux chevaliers pour les jours de cérémonie, dont le prix n'excéderait pas 240 livres, à charge pour la famille de le restituer au décès du titulaire. Dès 1780, les chevaliers commencèrent à porter le bijou. « Louis-Stanislas s'attacha à faire de ce collier le symbole de sa rivalité avec le roi. Dès avant 1779, il aimait à poser devant les peintres en grand maître décoré de la croix en sautoir. Après la création du collier, il se fit représenter par deux fois en costume des Ordres réunis dans la position de chevalier du Saint-Esprit. En 1785, Rémy-Furcy Descarsins copia le tableau de Drouais montrant le prince revêtu du costume du Saint-Esprit en remplaçant le manteau du sublime ordre par celui de grand maître des ordres réunis de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem – cette œuvre fut placée dans la salle du Conseil de l'Ordre ; en 1788, il demanda à Adélaïde Labille-Guiard de le peindre en train de recevoir les chevaliers des Ordres réunis, comme Louis XVI recevant les chevaliers du Saint-Esprit avait été peint en 1787. »

Les finances désastreuses des Ordres limitèrent néanmoins les rêves de grandeur du prince. En 1787, le comte de Provence s'en ouvrit au roi qui décida d'éteindre une institution coûteuse, à l'utilité discutable pour la monarchie, et de surcroît gênante dans les mains d'un pûiné entreprenant. Les derniers chevaliers furent ainsi nommés cette année-là, et la Révolution réalisa le vœu du roi par le décret du 30 juillet et la loi du 6 août 1791.

Le comte de Provence continua à prodiguer les Ordres en émigration aux Français et aux étrangers. Mais une fois établi sur le trône, il cessa de les décerner, se contentant d'en porter les insignes et d'autoriser les chevaliers à faire de même.